

# Oscar Trio

## Note aux diffuseurs

Nous vous prions de prendre connaissance de cette annexe et d'en respecter les clauses.

### GÉNÉRALITÉS

Le présent devis fait partie intégrante du contrat entre le **producteur** et **diffuseur**.

Le **diffuseur** s'engage à fournir tout le matériel décrit dans ce document et à respecter toutes les clauses de ce devis.

### HORAIRE (l'horaire définitif est à confirmer avec le diffuseur)

### STATIONNEMENT

Le **diffuseur** s'engage à fournir, pour le véhicule des artistes, 3 espaces de stationnement adéquat et sécuritaire situé à proximité du lieu du spectacle.

### ACCREDITATIONS

Le **diffuseur** s'engage à fournir, si l'événement le requiert, les accreditations nécessaires pour circuler librement sur les lieux autorisés du spectacle. (l'équipe compte 6 personnes personnes sur la route.)

### DURÉE DU SPECTACLE (la modalité définitive est à confirmer avec le diffuseur)

Sans entracte: 1h30 ( ou selon la demande )

Avec entracte: Deux (2) parties de 40 minutes chacune.

### SCÈNE

Le **diffuseur** s'engage à mettre à la disposition de l'artiste une scène complètement dégagée à son arrivée. Elle devra être propre, bien éclairée et munie d'un rideau de fond ayant la largeur de la scène.

### ÉCLAIRAGE

Le **diffuseur** est responsable de fournir un éclairage adéquat pour la scène. L'équipement doit être fonctionnel avant le début du montage et exempt de toute défectuosité.

### SON

Le **diffuseur** est responsable de fournir un système de son adéquat pour la salle. L'équipement doit être fonctionnel avant le début du montage et exempt de toute défectuosité.

Le **diffuseur** s'engage également à fournir les items suivants:

- ✓ Une (1) entrée ou direct box pour guitare
- ✓ Une (1) entrée ou direct box contrebasse ou basse électrique
- ✓ Une (1) entrée ou direct box pour le violon
- ✓ Trois (3) micros sur pied SM 58 ou de qualité supérieur
- ✓ Trois (3) moniteur(s) de retour

### **ÉQUIPE TECHNIQUE LOCALE**

Le **diffuseur** s'engage à fournir le personnel technique adéquat.

- ✓ Un (1) directeur technique ou un (1) responsable de la salle.
- ✓ Un (1) sonorisateur / éclairagiste

### **LOGE**

Le **diffuseur** s'engage à fournir à l'artiste une loge (ou tout autre local adéquat) pour son usage personnel et pour y remiser ses effets durant la période de son engagement. Cet espace devra être propre, sécuritaire et contenir à l'arrivée de l'artiste les items suivants:

- ✓ Toilettes propres à proximité
- ✓ Miroir, table, chaises et poubelle
- ✓ 3 serviettes
- ✓ 1 réfrigérateur ou glacière
- ✓ 1 support à costumes
- ✓ Bouteilles d'eau froide ou une distributrice avec verres propres
- ✓ Collation avec crudités, fruits, sandwiches ( aucune allergie dans le groupe )
- ✓ 6-8 bières froides de microbrasserie

### **HÉBERGEMENT**

Dans le cas où l'hébergement est assumé par le **diffuseur**, celui-ci s'engage à fournir à l'artiste trois chambres en occupation double dans un gîte ou hôtel adéquat situé à proximité du lieu du spectacle.

### **REPAS**

Dans le cas d'un souper-spectacle, le **diffuseur** s'engage à fournir le repas pour 3 personnes.

### **VENTE DE DISQUE**

Un disque compact de l'artiste sera disponible pour la vente pendant l'entracte et/ou après le spectacle. (Selon la modalité déterminée avec le diffuseur.)

Le **diffuseur** permet à l'artiste et à son personnel de procéder à la vente des albums.

Personne ressource ; André Thériault 514 233-4842